



**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
7 AVRIL 2025**

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 7 avril 2025 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie  
Bob Lussier  
Marie Claude Aubin

Josiane Martel-Ouellet  
Catherine Marsan-Loyer

Est absente la conseillère suivante :

Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

**1. RES 580-04-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 3 MARS 2025
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. RAPPORT DE LA MAIRESSE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
5. AUTRES SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
6. CORRESPONDANCE
7. DEMANDES EN URBANISME
  - 7.1 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-007 – 250, CHEMIN DU PINACLE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE
  - 7.2 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-008 – 12, RUE DE L'ÉGLISE – RÉNOVATION TOITURE (ANCIENNE ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE)
  - 7.3 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-009 – 45, CHEMIN DE LA CHOUETTE - CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
  - 7.4 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-010 – 8, CHEMIN GARAGONA – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
8. ÉMISSION DE CHÈQUES
  - 8.1 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE – TOITURES 4 SAISONS
  - 8.2 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES ET CADRES DES VITRAUX DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER
  - 8.3 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM - MARC COURNOYER
  - 8.4 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION

- D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QUI INC
- 8.5 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – PROJETS PRIMEAU ET TECQ - ALAIN SALADZIUS
  - 8.6 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS - MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS
  - 8.7 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS – GAUMOND & ASSOCIÉS S.E.N.C.
  - 8.8 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS– VILLE DE COWANSVILLE
  - 8.9 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – CINÉ JEUNESSE ÉDITION 2025 – FIDUCIE FONCIÈRE DU MONT PINACLE
  - 8.10 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – DONATION - LE FONDS D'EXCELLENCE MASSEY VANIER INC.
  - 8.11 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – DOCUMENTATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL – GILLES BLAIS
  - 8.12 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - ADHÉSION - PEPINES
  9. OFFRES DE SERVICES
  - 9.1 OFFRE DE SERVICE – SIMULATION ÉNERGÉTIQUE – LES SERVICES EXP INC.
  - 9.2 OFFRE DE SERVICE – FORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE – STRATJ
  10. RÈGLEMENTS
  - 10.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° RM 460-2025 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES
  - 10.2 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 173-04-2025 VISANT À MODIFIER LE PLAN D'URBANISME N° 130-2022
  - 10.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 173-04-2025 VISANT À MODIFIER LE PLAN D'URBANISME N° 130-2022
  - 10.4 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 174-04-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022
  - 10.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 174-04-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022
  - 10.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 172-03-2025 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT AU MOYEN DE L'AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ
  11. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC LA VILLE DE DUNHAM
  12. AVIS D'INTENTION DE JOINDRE L'APPEL D'OFFRES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES À PARTIR DE L'ANNÉE 2026
  13. CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT MUNICIPAL – PROJET TROTTOIRS EN PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)
  14. PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE DUNHAM RELATIF À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE
  15. ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ – OFFICE D'HABITATION DE BROME-MISSISQUOI
  16. DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
  17. PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTION FARM CREDIT CANADA
  18. ENGAGEMENT POMPIER – RENAUD TILQUIN
  19. ÉTABLISSEMENT D'UNE ASSOCIATION DES POMPIERS
  20. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
  21. VARIA
  22. PÉRIODE DE QUESTIONS
  23. LEVÉE DE LA SÉANCE

## ADOPTÉE

2. **RES 581-04-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 3 MARS 2025**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 3 mars 2025 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

## ADOPTÉE

3. **RES 582-04-25 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au *Règlement N° 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
12627	Receveur général du Canada	DAS février	4 815,80 \$
12628	FQM Assurances	Assurance annuelle	67 162,59 \$
12629	Les Services EXP	Balancement hydraulique	4 570,26 \$
12630	Raymond Chabot Grant Thornton	H.P audit 2024- PRABAM	22 333,90 \$
12631	Marc Cournoyer	Restaur. fenêtres BSM	3 150,00 \$
12632	Brigitte Riendeau CPA	H.P comptable	3 005,16 \$
12633	Pleins Rayons	Support à vélo	2 509,20 \$
12634	MRC Brome-Missisquoi	1er quote part 2025	85 596,50 \$
12635	Stephan Barcelo Architecte	Fenestration BSM	5 390,89 \$
12636	Volta Électrique	Entretien génératrice	1 378,35 \$
12637	T.I.C	Tel IP avril	227,72 \$
12638	COGECO	Web mars	206,76 \$
12639	Excavation Dominic Carey	4e verse. Déneigement	81 090,66 \$
12640	Trans-Eau	Citerne eau/réparation urgente	1 875,00 \$
12641	Receveur général du Canada	DAS mars	4 683,68 \$
12642	Marc-André Roy	CCU	75,00 \$
12643	Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec	Cotisation membre	367,92 \$
12644	Les Alarmes Perfection	Mise à jour site web	186,76 \$
12645	Alpha Serrurier	Poignée entrepôt	101,16 \$
12646	Aquatech	Suivi eaux potables/usées	3 500,99 \$
12647	Areo-Feu	Casque	559,06 \$
12648	Article Promotionnel Daniel Dupont	Uniforme	209,08 \$
12649	Les Équipements Baraby	Entretien/réparation	321,93 \$
12650	Denise Bélanger	CCE	75,00 \$
12651	Bob Lussier	Frais Atelier	35,00 \$
12652	Julien Bourbeau	Cell mars	20,00 \$
12653	Brigitte Riendeau CPA	H.P comptable	195,46 \$
12654	Canac	Sel/pièces/entretien	656,78 \$
12655	Champigny Électrique	Entretien	2 390,64 \$
12656	Jean Chênevert	CCAF	75,00 \$
12657	Groupe CLR	Radio/programmation	1 620,00 \$
12658	Concassage Méthé	Achat pierres	1 104,37 \$
12659	DBR Informatique	Copies/cartouches	489,50 \$
12660	ADMQ	Formation Admin.	845,06 \$

12661	ABCDE Internet	Essence / frais poste	469,18 \$
12662	Deragon Ford	Entretien camion	412,90 \$
12663	Les Entreprises Philippe Bourdeau	Déneigement 2024-2025	8 462,16 \$
12664	FQM	Formation	170,74 \$
12665	FM Formules Municipales	Reliures	377,40 \$
12666	Gaumont & Associés S.E.N.C	Service huissier	151,61 \$
12667	Groupe DNH	Essence	1 360,05 \$
12668	Pascal Genest-Richard	CCAF	75,00 \$
12669	Harnois Énergies	Propane	2 106,56 \$
12670	Impression DF	Carte identité	136,24 \$
12671	J.A Beaudoin Construction	Interv. Rue	5 153,79 \$
12672	Jessie Choinière	Cell mars	40,00 \$
12673	Henriette Jetten	CCE	75,00 \$
12674	L'Arsenal Équipements Incendie	Boyaux	1 024,42 \$
12675	L'Arsenal Thibault & Associé	Entretien	1 293,74 \$
12676	Marie-Josée Lemaire	CCE	75,00 \$
12677	Lucie Dagenais	KM / Cell mars	283,60 \$
12679	Marie Lavergne	CCCT	75,00 \$
12680	Municipalité de St-Armand	Rapport caserne	526,87 \$
12681	Papeterie Cowansville	Fourniture de bureau	298,59 \$
12682	PG Solutions	Formation	966,94 \$
12683	Pierre Jobin	CCAF	75,00 \$
12684	Programmation GM	Modification/mise à jour	3 027,59 \$
12685	Roger Courchesne	Location garage mai	600,00 \$
12686	Samantha Salois	Cell mars	40,00 \$
12687	Sébastien Giguère	Cell mars	20,00 \$
12688	Pierre St-Onge	Cell mars	20,00 \$
12689	Techno-Contrôle 2000	Recharge cylindre	287,44 \$
12690	Townsend Consultants	Renouvel. Adresse web	431,16 \$
12691	Lou-Gabrielle Vaugeois	CCCT	75,00 \$
12692	Jean-Philippe Waaub	CCE	75,00 \$
12693	Y.Gosselin & Fils	Aliments /Quincailleries	624,45 \$
12694	Zone-Éco	Déchets	31,80 \$

<b>Virements bancaires</b>	<b>FOURNISSEUR</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>MONTANT</b>
75	Telus	GPS Voirie	64,39 \$
76	Telus	Tel Cell	334,10 \$
77	SAAQ	Immatriculation	4 942,84 \$
78	Ministère du Revenu Québec	DAS février	14 066,10 \$
80	Ministère du Revenu Québec	DAS mars	13 756,69 \$

ADOPTÉE

4. **RAPPORT DE LA MAIRESSE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 déposés lors de la séance du 3 mars 2025.

La mairesse indique que ce rapport a été diffusé sur le territoire de la Municipalité par le biais du *Message* et est accessible sur le site Internet de la Municipalité.

## 5. AUTRES SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- **ÉTAT DES CHEMINS - PÉRIODE DE DÉGEL**

La période de dégel est toujours en cours. Les travaux de nivelage ont débuté et se poursuivront sur l'entièreté des chemins municipaux dès que les conditions météorologiques le permettront. Des travaux de rechargement sont prévus sur plusieurs chemins.

- **OFFICIALISATION DES NOMS PONT GUY-DUFRESNE ET PARC PAUL-GOODHUE**

La Commission de toponymie a confirmé l'officialisation des noms du pont Guy-Dufresne et du parc Paul-Goodhue.

- **NETTOYAGE DES FOSSÉS DANS LE CADRE DU JOUR DE LA TERRE – SAMEDI 3 MAI**

À l'initiative du comité Environnement, la Municipalité organise un nettoyage des fossés. Les citoyens sont invités à participer en ramassant les déchets dans les fossés et en les apportant au parc Paul-Goodhue pour une pesée et une prise de photo. Un BBQ sera préparé par les pompiers entre 11 h 00 et 13 h 30.

- **ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI - INVENTAIRE DE TORTUES DES BOIS**

Au courant du mois de mai, l'organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi procédera à l'inventaire des tortues des bois le long de la rivière aux Brochets, ce qui impliquera la présence d'une équipe sur la rive de certaines propriétés.

- **RETOUR SUR L'HOMMAGE AUX POMPIERS**

La Municipalité a rendu hommage aux pompiers accumulant plusieurs années de service : deux fêtaient leurs 5 ans de service; deux, leurs 10 ans de service; quatre, leurs 20 ans. Paul Boudreau pour sa part fêtait ses 40 ans de service.

- **PRÉDOMINANCE DE LA RAGE DU RATON**

Depuis janvier 2025, 14 nouveaux cas ont été confirmés au Canton de Bedford, à St-Armand, à Venise-en-Québec, à Pike River et donc à proximité de Frelighsburg. Le gouvernement du Québec procède à l'épandage d'appâts vaccinaux contre la rage du raton laveur.

La Municipalité entame actuellement des démarches afin de mettre en place un projet de clinique de vaccination gratuite pour animaux domestiques. Plus de détails suivront sur les réseaux sociaux.

- **RÉPONSE À LA DEMANDE DE SÉCURISATION DE L'INTERSECTION DU CHEMIN SAINT-ARMAND ET DES BOULEAUX**

La Municipalité a eu une rencontre avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Dans un souci d'amélioration de la visibilité, le ministère procédera à l'élagage de certains arbres situés sur le chemin Saint-Armand.

- **SCRUTIN DU 28 AVRIL – ÉGLISE BISHOP STEWART**

Le scrutin du 28 avril pour les élections fédérales se tiendra à l'église Bishop Stewart.

## 6. CORRESPONDANCE

- Une lettre de la part de l'école Saint-François-d'Assise demandant la sécurisation des abords de l'école.
- Une demande de commandite de la part de la ville de Sutton au montant de 700 \$ pour la Fête nationale du Québec.
- Plusieurs correspondances de la part du citoyen Julien Dupasquier concernant l'état des chemins et demandant la correction de la situation.

- Une correspondance de la part du citoyen Julien Dupasquier demandant un changement de la réglementation municipale afin de permettre la présence de roulottes pendant le temps des sucres.
- Une lettre de la part des citoyennes Louise Ruel et Nicole Doucet exprimant leur désarroi concernant l'augmentation des taxes.
- Une correspondance de la part du citoyen Marc Thuillier exprimant son insatisfaction avec l'augmentation des taxes.
- Une correspondance de la part du citoyen Martin Laroche concernant l'église Bishop Stewart Memorial et proposant la vente de l'église.

En réponse à plusieurs questions et commentaires concernant la taxation, la mairesse fait un retour sur la taxation 2025. Elle explique le processus d'adoption du budget et les choix effectués par le Conseil, détaille les facteurs contribuant à la hausse des taxes et répond aux questions des citoyens.

#### **DÉPART D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

La mairesse Lucie Dagenais quitte la salle du conseil.

#### **7. DEMANDES EN URBANISME**

##### **7.1 RES 583-04-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-007 – 250, CHEMIN DU PINACLE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

CONSIDÉRANT QU' : une demande de construction d'un bâtiment accessoire, en marge latérale de la résidence, sise au 250, chemin du Pinnacle, est déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la propriété se trouve dans la zone CONS-2;

CONSIDÉRANT QUE : que la zone CONS-2 est assujettie au règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : les matériaux de revêtement du bâtiment accessoire s'harmonisent avec les matériaux de revêtement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE : la pente du toit du bâtiment accessoire est plus faible que les pignons de la résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE : les bâtiments secondaires et accessoires sur un site doivent être érigés et construits de manière à s'harmoniser avec le bâtiment principal (matériaux, volume, couleur, toiture);

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la construction du bâtiment accessoire, à la condition que la pente de la toiture du bâtiment accessoire s'harmonise avec la pente des pignons de la résidence principale;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D : accepter la demande de P.I.I.A. en suggérant d'ajuster la pente de toit en fonction de la pente de toit de la maison.

ADOPTÉE

##### **7.2 RES 584-04-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-008 – 12, RUE DE L'ÉGLISE – RÉNOVATION TOITURE (ANCIENNE ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE)**

CONSIDÉRANT QU' : une demande de rénovation de la toiture du corps de l'ancienne église Saint-François d'Assise de Frelighsburg est déposée;

CONSIDÉRANT QUE : que la propriété se trouve dans la zone P-27;

CONSIDÉRANT QUE : que la zone P-27 est assujettie au règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : que le toit du bâtiment accessoire ainsi que le toit du cœur de l'église ont fait l'objet de rénovations;

CONSIDÉRANT QUE : que le toit du bâtiment accessoire, ainsi que le toit du cœur de l'église sont recouverts d'une toiture de tôle à joint debout de couleur anthracite;

CONSIDÉRANT QUE : que les bâtiments secondaires et accessoires sur un site doivent être érigés et construits de manière à s'harmoniser avec le bâtiment principal (matériaux, volume, couleur, toiture);

CONSIDÉRANT QUE : que le propriétaire propose de couvrir de toit de l'église par une toiture de tôle à joint debout, de couleur anthracite, de manière à s'harmoniser avec les bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE : que le propriétaire n'a pas l'intention d'intervenir sur le clocher de l'église ou sur sa flèche;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de rénovation de la toiture, telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE

### **RETOUR D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

La mairesse Lucie Dagenais revient dans la salle du conseil.

#### **7.3 RES 585-04-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-009 – 45, CHEMIN DE LA CHOUETTE - CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE**

CONSIDÉRANT QU' : une demande de construction d'une résidence bigénérationnelle unifamiliale sur le lot rénové N°6 629 709 est déposée;

CONSIDÉRANT QUE : l'immeuble se trouve dans la zone CONS-2;

CONSIDÉRANT QUE : la zone CONS-2 est assujettie au règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : les choix de matériaux présentés, ainsi que l'échelle du bâtiment proposée, respectent les objectifs et critères du P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de construction, telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de P.I.I.A. telle que présentée.

ADOPTÉE

#### **7.4 RES 586-04-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-010 – 8, CHEMIN GARAGONA – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE**

CONSIDÉRANT QUE: lors de la séance du 7 octobre 2024, les membres du conseil ont refusé la demande N°24-044 telle que présentée, visant la construction d'une résidence unifamiliale basée sur les critères d'intégrations prévus au règlement du P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QU' : une nouvelle demande est présentée;

CONSIDÉRANT QUE: les plans de construction présentent une volumétrie du volume principal modifié qui brise sa linéarité;

CONSIDÉRANT QUE: les plans de construction présentent une façade du bâtiment qui intègre des détails architecturaux en saillie;

CONSIDÉRANT QUE: les choix de matériaux annoncés, ainsi que l'échelle du bâtiment proposée, respectent les objectifs et critères du P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE: le P.I.I.A. du village a pour critère des ouvertures de fenêtres plus hautes que larges (rapport hauteur largeur supérieure à 1,2) ou des surfaces vitrées modulées par des meneaux de façon à reprendre la forme recherchée;

CONSIDÉRANT QUE : le P.I.I.A. du village a pour objectif de promouvoir la construction de bâtiments de qualité supérieure dont la volumétrie s'intègre à l'environnement bâti;

CONSIDÉRANT : la proximité d'immeubles présentant une valeur patrimoniale importante, comme l'église Bishop Stewart Memorial, le Grammar School, l'hôtel de ville et le moulin Freligh;

CONSIDÉRANT QUE: que la nouvelle demande n'est pas accompagnée de maquettes 3D en couleur qui font la démonstration des choix de matériaux et de l'intégration de l'immeuble dans son environnement;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU considère qu'il n'a pas la documentation nécessaire pour recommander favorablement le projet de construction au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil a par la suite reçu des précisions quant au choix de matériaux et de couleurs;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de P.I.I.A. à la condition que les matériaux et couleurs correspondent à ceux présentés par courriel au Conseil.

ADOPTÉE

## 8. ÉMISSION DE CHÈQUES

### 8.1 **RES 587-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE – TOITURES 4 SAISONS**

CONSIDÉRANT : la résolution N°979-11-23 « *Octroi du contrat – Restauration de la toiture de l'édifice de l'hôtel de ville* », adoptée le 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 35370 de la compagnie Toitures 4 Saisons du 25 mars 2025 au montant de 11 070,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de réparation sur la toiture à la suite de la chute d'un arbre ;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 1 émis par l'architecte Stephan Barcelo le 14 mars 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 562-03-25 « *Offre de service – Fourniture et pose d'arrêts de neige sur la toiture de l'hôtel de ville – Toitures 4 Saisons* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 35371 de la compagnie Toitures 4 Saisons du 25 mars 2025 au montant de 2 753,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des arrêts de neige en acier;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 1 émis par l'architecte Stephan Barcelo le 14 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 13 824,61 \$ au nom de Toitures 4 Saisons conformément aux factures N°s 35370 et 35371.

DE : transmettre une copie de la présente à l'assureur de la Municipalité.

#### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### 8.2 **RES 588-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES ET CADRES DES VITRAUX DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER**

CONSIDÉRANT : la résolution N°403-11-24 « *Offre de service – Marc Cournoyer – Restauration des contre-fenêtres et cadres des vitraux de l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – projet CPRQ requalification église BSM* », adoptée par le Conseil le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 98450 de la part de Marc Cournoyer, datée de mars 2025, au montant de 3 150 \$, exempte de taxes, pour la restauration des contre-fenêtres;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 5 émis en date du 7 avril 2025 par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 3 150,00 \$ au nom de Marc Cournoyer conformément à la facture N° 98450.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8.3 RES 589-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM - MARC COURNOYER**

CONSIDÉRANT : la résolution 529-02-25 « *Offre de service – Fenestration du chœur de l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ Requalification église BSM – Marc Cournoyer* »;

CONSIDÉRANT : les modalités de paiement soumises par l'entrepreneur le 2 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter les modalités de paiement telles que décrites par l'entrepreneur;

QUE : la Municipalité émette un chèque de 3 615,00 \$ au nom de Marc Cournoyer conformément à l'acompte demandé.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8.4 RES 590-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 377-10-24 « *Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plan et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Primeau 2023 – Tetra Tech QI inc.* », adoptée le 17 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT : la facture N° 60910877 de la compagnie Tetra Tech QI inc. du 25 mars 2025 au montant de 85 346,01 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 85 346,01 \$ au nom de Tetra Tech QI inc. conformément à la facture N° 60910877.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8.5 RES 591-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – PROJETS PRIMEAU ET TECQ - ALAIN SALADZIUS**

CONSIDÉRANT : la facture N° 622 du consultant Alain Saladzius, datée du 31 mars 2025, au montant de 7 799,62 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels dans le cadre du mandat d'accompagnement pour les projets PRIMEAU, TECQ 2019 et TECQ 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 7 799,62 \$ à l'ordre d'Alain Saladzius conformément à la facture N° 622.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8.6 RES 592-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS - MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 508-01-25 « *Offre de service – Consultation forfaitaire -Morency Société d'avocats* », adoptée par le Conseil le 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 243059 de Morency, Société d'avocats datée du 26 mars 2025 au montant de 881,11 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par le conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 881,11 \$ au nom de Morency, Société d'avocats conformément à la facture N° 243059.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8.7 RES 593-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS – GAUMOND & ASSOCIÉS S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT : la facture N° 67540 de Gaumond & Associés S.E.N.C. datée du 18 mars 2025 au montant de 80,15 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT : la facture N° 67541 de Gaumond & Associés S.E.N.C. datée du 18 mars 2025 au montant de 71,46 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Appuyé par le conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 151,61 \$ au nom de Gaumond & Associés S.E.N.C. conformément aux factures N°s 67540 et 67541.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8.8 RES 594-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS– VILLE DE COWANSVILLE**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 274-08-24 « *Approbation et autorisation de signature – Entente intermunicipale en matière de loisirs – entre la ville de Cowansville et la municipalité de Frelighsburg* », adoptée le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2025-000046 de la ville de Cowansville du 24 mars 2025 au montant de 5 640,00 \$, exempte de taxes, pour les services à la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2025-000022 de la ville de Cowansville du 24 février 2025 au montant de 4 113,96 \$, taxes incluses, pour la natation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 9 753,96 \$ au nom de la ville de Cowansville conformément aux factures N°s 2025-000046 et 2025-000022.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8.9 RES 595-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – CINÉ JEUNESSE ÉDITION 2025 – FIDUCIE FONCIÈRE DU MONT PINACLE**

CONSIDÉRANT : la facture N° 001-2025 de la Fiducie foncière du mont Pinnacle datée du 24 mars 2025 au montant de 500,00 \$, exempte de taxes, pour la tenue de l'édition 2025 du ciné jeunesse;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 500,00 \$ au nom de la Fiducie foncière du mont Pinnacle conformément à la facture N° 001-2025.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8.10 RES 596-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – DONATION - LE FONDS D'EXCELLENCE MASSEY VANIER INC.**

CONSIDÉRANT : la campagne de souscription 2024-2025 du Fonds d'excellence Massey-Vanier (Davignon) inc. pour des bourses d'excellence des finissants;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 300,00 \$ au nom du Fonds d'excellence Massey-Vanier (Davignon) inc. pour une bourse d'excellence.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8.11 RES 597-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – DOCUMENTATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL – GILLES BLAIS**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 196-06-24 « *Offre de service – Documentation Église BSM – Gilles Blais* », adoptée par le Conseil le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2 de Gilles Blais datée du 1<sup>er</sup> avril 2025 au montant de 1 425,00 \$, exempte de taxes, pour le prémontage des capsules historiques de l'église BSM;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 1 425 \$ au nom de Gilles Blais conformément, à la facture N° 2.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8.12 RES 598-04-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - ADHÉSION - PEPINES**

CONSIDÉRANT QUE : le groupe PEPINES est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'encourager et de soutenir la participation et l'engagement de toutes les femmes pour réaliser une société équitable, diversifiée et inclusive;

CONSIDÉRANT QUE : le projet Les Élu.e.s en action a pour objectif d'améliorer les conditions et le climat de travail au sein des municipalités estriennes en travaillant en concertation avec celles et ceux qui s'investissent dans la sphère publique de notre région;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité adhère comme membre solidaire/organisation au groupe PEPINES ;

QUE : la Municipalité émette un chèque de 40,00 \$ au nom de PEPINES pour couvrir les frais d'adhésion.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**9. OFFRES DE SERVICE**

**9.1 RES 599-04-25 OFFRE DE SERVICE – SIMULATION ÉNERGÉTIQUE – LES SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT QU' : une modélisation énergétique du bâtiment de la caserne-garage est requise afin de démontrer la conformité au chapitre I.1, *Efficacité énergétique du bâtiment du CNÉB-2020QC*, requis par le *Code de construction du Québec* pour les constructions débutant après le 12 janvier 2025;

CONSIDÉRANT : l'admission de la Municipalité à une subvention dans le cadre du programme Solutions efficace d'Hydro Québec;

CONSIDÉRANT : la demande de soumissions effectuée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT : l'article 7.1 du Règlement de gestion contractuelle numéro 143-07-2021 portant sur les « *Contrats comportant une dépense entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public* »;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 557-03-25 « *Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet municipal de la caserne-garage – Les services EXP inc.* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT : l'offre de service N° ACS-02 de la compagnie Les services EXP inc. du 26 mars 2025 pour l'ajout d'une simulation énergétique impliquant la discipline, la transition énergétique;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service de la compagnie Les Services EXP inc. du 26 mars 2025 pour une simulation énergétique (*services inclus : Modélisation énergétique de bâtiment, Étude pour la récupération de chaleur des eaux usées de l'usine d'épuration et Analyse de mesures d'économie d'énergie et gestion de pointe*) au montant de 28 000 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

9.2 **RES 600-04-25 OFFRE DE SERVICE – FORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE – STRATJ**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 770-01-20 « *Rédaction du plan de sécurité civile et mesures d'urgence* », adoptée le 21 janvier 2020;

CONSIDÉRANT: la résolution N° 101-03-24 « *Adoption du plan municipal de sécurité civile (PMSC)* », adoptée le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT : l'offre de service de la compagnie StraTJ du 18 juillet 2024 pour des services de formation en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité détient un crédit de 3 030,00 \$ applicable sur la présente offre de service;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service de la compagnie StraTJ du 18 juillet 2024 pour des services de formation au montant de 2 952,00 \$, avant taxes excluant les frais de déplacement et de subsistance;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

10. **RÈGLEMENTS**

10.1 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° RM 460-2025 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES**

Je, Gilles Prairie, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement N° RM 460-2025* ».

Dépose le projet du « *Règlement N° RM 460-2025 concernant la paix, l'ordre et les nuisances* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Gilles Prairie. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

10.2 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 173-04-2025 VISANT À MODIFIER LE PLAN D'URBANISME N° 130-2022**

Je, Bob Lussier, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement N° 173-04-2025* ».

Dépose le projet du « *Règlement N° 173-04-2025 visant à modifier le plan d'urbanisme N° 130-2022* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Bob Lussier. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

**10.3 RES 601-04-25 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 173-04-2025 VISANT À MODIFIER LE PLAN D'URBANISME N° 130-2022**

CONSIDÉRANT QUE : le plan d'urbanisme N° 130-2022 est en vigueur depuis le 27 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE : la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) oblige les municipalités à identifier à leur plan d'urbanisme toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de faire une modification au plan d'urbanisme N° 130-2022 pour ajouter les dispositions obligatoires reliées aux îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement N° 173-04-2025 a été donné le 7 avril 2025 et que le projet du règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le projet de règlement N° 173-04-2025 visant à modifier le plan d'urbanisme N° 130-2022 ;

D' : informer les citoyens de Frelighsburg qu'une assemblée publique aux fins de consultation aura lieu le 30 avril 2025, à 19 h.

ADOPTÉE

**10.4 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 174-04-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022**

Je, Catherine Marsan-Loyer, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement N° 174-04-2025* ».

Dépose le projet du « *Règlement N° 174-04-2025 visant à modifier le règlement de zonage N° 131-2022* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Catherine Marsan-Loyer. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

**10.5 RES 602-04-25 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 174-04-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022**

CONSIDÉRANT QUE : le règlement de zonage N° 131-2022 est en vigueur depuis le 27 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de faire une modification au règlement sur le règlement de zonage N° 131-2022 pour modifier le nombre maximal de logements de la classe d'usage résidentiel mixte dans la zone M1-20;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de faire une modification au règlement de zonage N° 131-2022 pour autoriser des résidences unifamiliales dans la zone I-24;

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement N° 174-04-2025 a été donné le 7 avril 2025 et que le projet du règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le projet de règlement N° 174-04-2025 visant à modifier le règlement de zonage N° 131-2022;

D' : informer les citoyens de Frelighsburg qu'une assemblée publique aux fins de consultation aura lieu le 30 avril 2025 à 19 h.

ADOPTÉE

**10.6 RES 603-04-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 172-03-2025 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT AU MOYEN DE L'AFFECTION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ**

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement N° 172-03-2025 concernant l'augmentation du fonds du roulement au moyen de l'affectation d'une partie du surplus accumulé a été donné le 3 mars 2025 et que le projet a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le règlement N° 172-03-2025 concernant l'augmentation du fonds de roulement au moyen de l'affectation du fonds d'une partie du surplus accumulé.

ADOPTÉE

**11. RES 604-04-25 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC LA VILLE DE DUNHAM**

CONSIDÉRANT: l'Entente intermunicipale relative aux collectes de matières résiduelles, sélectives et organiques par la Ville de Dunham aux municipalités d'Abercorn, d'East Farnham et de Frelighsburg;

CONSIDÉRANT : le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles ainsi que les nouvelles modalités découlant de l'entente financière avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) ainsi que de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE : l'Entente prévoyait un terme au 31 décembre 2024 et que celle-ci a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QU'en raison du nouveau cadre légal et financier, l'entente doit être modifiée afin de réduire sa durée de manière à ce qu'elle se termine au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer l'addenda à l'Entente intermunicipale relative aux collectes de matières résiduelles, sélectives et organiques par la Ville de Dunham aux municipalités d'Abercorn, d'East Farnham et de Frelighsburg.

ADOPTÉE

**12. RES 605-04-25 AVIS D'INTENTION DE JOINDRE L'APPEL D'OFFRES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES À PARTIR DE L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE : dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective et de son entente signée avec Éco Entreprise Québec, la MRC de Brome-Missisquoi doit offrir en 2026 un service de collecte et de transport des matières recyclables pour les municipalités actuellement desservies par l'entreprise privée;

CONSIDÉRANT QUE : la MRC est actuellement à rédiger les documents afférents à l'appel d'offres en vue d'octroyer un contrat dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité juge opportun de joindre l'appel d'offres et le service de la MRC en 2026;

CONSIDÉRANT QUE : la MRC compte lancer le processus d'appel d'offres au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que la MRC entend octroyer un contrat d'une durée de trois ans, soit pour les années 2026, 2027 et 2028, avec deux possibilités de renouvellement d'une durée d'un an chacune (2029 et 2030);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg signifie son intention de joindre l'appel d'offres de la MRC Brome-Missisquoi pour la collecte et le transport des matières recyclables à partir de l'année 2026;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

ADOPTÉE

**13. RES 607-04-25 CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT MUNICIPAL – PROJET TROTTOIRS EN PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)**

CONSIDÉRANT : la résolution N°242-12-21 « *Prolongement du trottoir jusqu'au parc municipal* », adoptée le 6 décembre 2021, qui engage la Municipalité, auprès du MTMD à ce que la construction du trottoir reliant le centre villageois et le Parc municipal soit exécutée conformément aux conditions du MTMD exposées dans le courriel du 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT : la résolution N°535-12-22 « *Entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable – Partage des frais de la conception et de la construction des trottoirs lors de la reconstruction du pont P-04794 (Nouveau P-18976)* », adoptée le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT : la résolution N°535-12-22 « *Confirmation de l'engagement municipal – Projet trottoirs en partenariat avec le ministère des Transports et de Mobilité durable Québec (MTMDQ)* », adoptée le 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT : que la Municipalité souhaite réaliser ce projet conjointement avec le MTMD dans le cadre de la reconstruction du pont, afin de réduire les délais de conception et les coûts de construction;

CONSIDÉRANT : que la Municipalité s'est engagée à participer financièrement à la conception et à la construction des aménagements demandés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT : la présentation des coûts par l'ingénieur Ishak Medfouni, datée du 23 janvier 2025, estimant la contribution municipale au projet à 485 758 \$;

CONSIDÉRANT QUE : que l'octroi du contrat dépendra d'un appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg reconduise son engagement à partager les coûts de la conception et de la construction de trottoirs dans la zone de travaux prévue par le MTMD;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg confirme son engagement à partager les coûts de la conception et de la construction de trottoirs à l'extérieur de la zone de travaux prévue par le MTMD;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte les prévisions budgétaires pour la participation municipale au montant de 485 758 \$ pour le projet des trottoirs en partenariat avec le MTMD;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

ADOPTÉE

**14. RES 608-04-25 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE DUNHAM RELATIF À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE**

CONSIDÉRANT : le chemin de la Grande Ligne est divisé par la limite territoriale de la ville de Dunham et celle de la municipalité de Frelighsburg;

CONSIDÉRANT QUE : les citoyens des deux municipalités empruntent cette voie publique;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg et la ville de Dunham souhaitent faire des démarches en vue de conclure une entente intermunicipale en vertu de l'article 75 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil juge opportun de procéder à une étude des investissements à venir et à une validation du partage de ces investissements par des professionnels externes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Appuyé par le conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil mandate le directeur général d'entamer des démarches en vue d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs conjointement avec la ville de Dunham;

QUE : le Conseil mandate le directeur général de préparer un projet d'entente intermunicipale sur la gestion de l'entretien du chemin de la Grande Ligne conjointement avec son homologue de la ville de Dunham;

D' : autoriser le directeur général à faire appel à tout fournisseur de services professionnels requis pour l'accomplissement du présent mandat.

ADOPTÉE

**15. RES 609-04-25 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ – OFFICE D'HABITATION DE BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT : le rapport d'approbation des budgets révisés 2025 transmis par la Société d'habitation du Québec à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi le 5 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte et adopte le budget révisé 2025 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;

QUE : la Municipalité contribue financièrement au déficit de l'Office municipal d'habitation de Frelighsburg au montant de 1 887 \$.

ADOPTÉE

**16. RES 610-04-25 DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par le conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière au volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE

**17. RES 611-04-25 PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTION FARM CREDIT CANADA**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser la directrice adjointe du service Incendie à faire des démarches en vue d'obtenir une subvention de la part de Farm Credit Canada dans le cadre du programme Valorisation communautaire FAC pour des équipements de décontamination;

D' : autoriser la directrice adjointe du service Incendie à signer tout document se référant à la présente pour le compte de la Municipalité.

ADOPTÉE

#### 18. RES 612-04-25 ENGAGEMENT POMPIER – RENAUD TILQUIN

CONSIDÉRANT : les dispositions de l'article 6 du règlement N° 120-04-2007 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie;

CONSIDÉRANT : la recommandation d'embauche faite par la directrice adjointe du service Incendie le 26 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil engage et nomme au sein de la brigade du service Incendie de Frelighsburg Renaud Tilquin, au titre de capitaine.

ADOPTÉE

#### 19. RES 613-04-25 ÉTABLISSEMENT D'UNE ASSOCIATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE : le service de Sécurité Incendie de Frelighsburg (SSI) souhaite établir une association regroupant le personnel du SSI afin de :

- renforcer la sécurité et la prévention des risques au sein de la communauté de Frelighsburg ;
- offrir de la solidarité, d'entraide et de soutien entre ses membres;
- faciliter la collaboration entre la communauté et le Service Incendie de Frelighsburg;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser l'établissement de l'Association des Pompiers de Frelighsburg conformément au projet de convention soumise.

ADOPTÉE

#### 20. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

- Comité consultatif société (CCS)

Le comité poursuit les projets en cours.

- Comité consultatif en environnement (CCE)

La brigade des plantes exotiques envahissantes effectuera plusieurs sorties d'identification de plantes exotiques envahissantes au cours des prochains mois. Les citoyens sont invités à y participer.

Le 3 mai, une journée de nettoyage de fossés aura lieu.

- Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

Le comité travaille sur un projet de signalisation pour les sites importants.

Une conférence a été donnée au mois de janvier et le comité souhaite en offrir une par saison.

Un sous-comité travaille sur un projet de campagne de financement pour la rénovation de l'église Bishop Stewart Memorial.

- Comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)

Le travail sur l'inventaire des maisons ayant été construit avant 1940 se poursuit.

- Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF)

Le comité poursuit les suivis avec les agriculteurs locaux.

Le comité continue également son travail sur un projet de réglementation des terres en friche.

21. **VARIA**

22. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

23. **RES 614-04-25 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 21 h 28

---

Lucie Dagenais  
Mairesse

---

Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier-trésorier

**Attestation**

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.